



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2025-09

OBJET : Commune – Crédation d'un Foyer Jeunes travailleurs – 10 logements – 2ème procédure adaptée

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 : de retenir, dans le cadre de la 2^{ème} procédure adaptée pour la création du Foyer Jeunes travailleurs (10 logements), la candidature de :

Lot N° / Désignation	Candidat retenu	Montant HT
2 – Gros-oeuvre	MAHO BATIMENTS	127 299,74 €
3 – Charpente-bois	BIRRIEN	18 801,70 €
13 – Electricité – Courants faibles	JC ANDRÉ	96 992,02 €

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 26 février 2025

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.

Reçu en Préfecture du Morbihan le 04/03/2025

Certifié exécutoire } 04/03/2025
Publié le }

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

